

Vous travaillez dans dans une entreprise de travail adapté? Vous avez donc droit à une prime syndicale 2016!

Période de référence:

01.01.2016 au 31.12.2016

Montant:ETA Wallonne

78,00 € ou 6,50 € par douzième pour les actifs

39,00 € ou 3,25 € par douzième pour les prépensionnés

ETA Germanophone

54,54 € ou 4,54€ par douzième pour les actifs

27,27 € ou 2,27 € par douzième pour les prépensionnés

ETA Wallonne – Village n° 1

78,00 € ou 6,50 € par douzième pour les actifs

Tout mois commencé donne droit à un douzième

Païement:

A partir du **05/12/2016** par la CGSLB.

Conditions:

Être membre d'un syndicat depuis au moins 1 an.

Attestations :

Sont délivrées aux affiliés par l'employeur.

A mentionner sur les attestations :

- numéro d'affiliation (recherche par numéro de registre national si celui-ci figure sur l'attestation)
- numéro de compte de l'affilié

Vous n'avez pas reçu votre attestation ou vous ne l'avez pas remise à votre secrétariat ? Prenez immédiatement contact avec le secrétariat de votre zone.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

